

La pédagogie de projet au cœur des démarches de développement durable

Par Bénédicte Compois du CPIE Pays de Morlaix-Trégor



Bénédicte Compois est chargée de projets Education et Développement Durable du CPIE Pays de Morlaix-Trégor.

Elle est notamment en charge de l'accompagnement de démarches de développement durable et de la formation. Elle est également administratrice de l'Union Nationale des CPIE.

Depuis les années 1970, les établissements scolaires et structures éducatives sont le théâtre d'une évolution qui est partie de l'éducation à l'environnement pour aller jusqu'à la mise en place de démarches globales de développement durable intégrant le projet d'éducation au développement durable. Au delà du changement d'objet d'apprentissage, cette évolution a-t-elle généré des changements de pratiques pédagogiques ? Si oui, lesquels ?

La démarche de développement durable repose sur la mise en place de plans d'actions qui répondent à des problématiques sociales, environnementales et économiques, identifiées à l'échelle de l'établissement. Cette démarche permet de faire de l'éducation au développement durable à partir d'un projet concret à l'échelle de l'établissement, sur le bâtiment et sur son fonctionnement.

Parce qu'elle intègre les fondements de la pédagogie de projet, la démarche de développement durable permet une pédagogie active, qui implique tous les acteurs, en développant des rapports éducateur/éduqués non hiérarchisés ; chacun est impliqué et engagé à apporter des réponses concrètes à des enjeux locaux et planétaires. Les réponses sont élaborées étape par étape, dans un esprit de découverte, d'apprentissage et de construction collective. La motivation est une condition *sine qua none* du fonctionnement, l'autonomie est à la fois un objectif et un point d'appui. Le projet étant au centre de l'action éducative, les conditions de l'apprentissage deviennent alors aussi importantes que le contenu des activités.

VERS PLUS DE CITOYENNETÉ

Au-delà des contenus interdisciplinaires obligatoires et au-delà des projets pertinents menés dans de nombreux établissements, l'objectif est de faire du développement durable une valeur qui irrigue les décisions et les comportements relevant de domaines aujourd'hui peu ou pas irrigués entre eux. En jetant des ponts entre la vie matérielle des établissements et les pratiques éducatives apportées par les enseignants et les personnels administratifs et techniques, en rapprochant les « connaître » des programmes et « l'agir au quotidien » des élèves, en mariant le local et le global pour tous, la démarche de développement durable constitue un puissant levier éducatif au bénéfice des élèves. Elle permet d'aller explorer des principes, voire des valeurs, relevant de la sensibilité, de la responsabilisation, d'une forte mobilisation au service du projet dans sa globalité, et notamment :

- d'approcher, de s'approprier, de comprendre l'environnement de façon active ;

- d'impliquer l'individu à travers le contact avec son milieu ;
- de prendre en compte l'individu et l'environnement de manière globale ;
- de faire émerger la diversité des opinions, des approches ;
- de se sentir responsable de son apprentissage ;
- de devenir acteur (expérience de la citoyenneté).

En amenant les jeunes à **s'engager concrètement**, à prendre leur part dans la réflexion, l'action, le suivi du projet d'établissement, la démarche de développement durable ouvre la voie d'une citoyenneté active et participative. Cette démarche n'est pas à considérer comme une action isolée au sein de l'établissement. C'est un **changement de regard** sur les actions entreprises dans le cadre du projet d'établissement, en les reconsidérant sous un autre angle. C'est une mise en cohérence de ce qui se fait déjà et de ce qui est à venir. Elle permet de faire le point sur ce qui est en cours, sur ce qui est à retenir, à optimiser, à développer. Chaque action trouve alors sa place au sein d'un projet global qui lui donne du sens.

La responsabilité est un des principes fondateurs du développement durable. Elle trouvera de nombreuses traductions au sein de l'établissement et de la communauté éducative. Ce principe de responsabilité donne une vision positive du rôle de chacun et de tous.

Ce type de démarche offre l'opportunité à l'établissement de **s'ouvrir sur le monde mais aussi sur**

son propre territoire, de s'y ancrer un peu plus en étant acteur du développement local, en associant les institutions, les entreprises et les

associations locales à son projet.

La mise en œuvre d'une démarche de développement durable est un **révélateur de désir et d'ambition** de dialoguer, d'agir, de contribuer au progrès, de s'ouvrir sur le monde... Le projet d'établissement, tout autant que les plans d'action qui vont en découler doivent se faire l'expression de ces ambitions, en fondant toute décision sur la concertation entre les acteurs de l'établissement.

CPIE Pays de Morlaix-Trégor

Domaines d'intervention

- Centre de ressources Éducation et Développement Durable
- Etudes et Conseils
- Accompagnement de projets
- Sensibilisation et éducation à l'EDD
- Formations
- Création de supports pédagogiques

Accompagnement d'établissements en démarche de développement durable

- Relais local Eco-Ecole – Accompagnement des établissements dans la démarche de labellisation
- Accompagnement des collèges du Finistère dans la mise en place d'Agendas 21 scolaires, en partenariat avec le Conseil général et l'Inspection académique
- Formation des associations à l'accompagnement de démarches de développement durable des établissements éducatifs (formation nationale)
- Accompagnement de projets de développement local sur le territoire (avec les collectivités)

Tél. : 02 98 67 53 38

cpiemorlaix.dd@orange.fr

www.paysmorlaixenvironnement.info

www.cpie.ulamir.com

Responsabilité changement de regard concertation

L'ÉTABLISSEMENT, UNE MICRO-SOCIÉTÉ

Au final, les démarches de développement durable s'appuient donc largement sur la pédagogie de projet. Le projet est conçu par le groupe même qui va le réaliser avec, comme objectif de fond, l'évolution des comportements. Compte tenu de la complexité et de la diversité des enjeux du développement durable, les démarches globales mises en place au sein des établissements scolaires donnent tout leur sens à la pédagogie de projet.

L'ancrage de la pédagogie sur des actions concrètes menées dans un établissement est la clé de la co-construction des savoirs par l'apprenant en participant à l'élaboration du projet. L'échelle de l'établissement scolaire est particulièrement adaptée car elle constitue une microsociété formée par l'ensemble de la communauté éducative, plus large encore si on considère son environnement. Si la pédagogie de projet permet une éducation basée sur l'agir, la responsabilité, l'implication, la participation..., la démarche de développement durable conforte ces valeurs avec un ancrage territorial fort, favorisant l'éducation au choix et à la complexité, sur le chemin de l'écocitoyenneté. ■



POUR ALLER PLUS LOIN

- *La pédagogie de projet, outil d'éducation à l'environnement - Réseau École et Nature, 1996*
- *Alterner pour apprendre : entre pédagogie de projet et pédagogie de l'écoformation Cottereau Dominique, École et Nature, 1997*



- *Lettre du GRAINE Poitou-Charentes, Éducation à l'environnement & développement durable, janvier 2005, n°15*



Historique

**1970
ERE**

1970 : les mouvements d'éducation à l'environnement, comme par exemple le réseau École et nature, adoptent la pédagogie de projet pour l'éducation à l'environnement. La complexité des problèmes de l'environnement et la richesse des apprentissages à acquérir nécessitent en effet des méthodes pédagogiques adaptées, permettant à l'apprenant d'avoir une approche globale dynamique et pluridisciplinaire.

1977 : l'éducation à l'environnement au sens large fait son apparition au sein de l'institution scolaire.

1993 : une politique d'accompagnement au développement de l'éducation à l'environnement est lancée. Le lien est alors fait entre éducation à l'environnement et éducation civique, marquant les débuts d'une éducation à la citoyenneté. En matière de pratiques pédagogiques, l'éducation à l'environnement s'empare de la pédagogie de projet basée sur l'action pour l'action.

2003 : lancement d'une expérimentation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable dans 10 académies, sur 84 établissements, qui aboutira en 2004 à la généralisation de l'EEDD. Au côté de l'environnement, apparaissent les deux autres piliers du développement durable : l'économique et le social. Les textes préconisent l'ouverture de l'école sur le territoire et le développement du partenariat.

2007 : les textes réglementaires encouragent la mise en œuvre de démarches de développement durable globales à l'échelle d'un établissement, comme par exemple les Agendas 21 scolaires, la démarche Eco-école, ou en Bourgogne, la démarche Ecosffere. Le volet éducatif fait partie intégrante d'un projet plus vaste, à l'échelle de l'établissement.

**2007
Démarches
globales
de DD**